

**RESUME DES PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA
REGLEMENTATION SPORTIVE VOTEES PAR LE COMITE
DIRECTEUR DU 07/02/2014 POUR APPLICATION AU 15/09/2014**

Remarque préliminaire :

A ce jour, les principales modifications décrites ci-dessous n'apparaissent pas encore dans la RS 2014-2015 qui, à mon grand regret n'est pas encore éditée.

Cependant, ayant été votées par le Comité Directeur, elles ont force
règlementaire

1) CONCOURS NATIONAUX DOUBLES

Championnat de France Doubles 2D basé sur 64 équipes : 32 qualifiés par le classement et 32 qualifiés par les CS ou CBR.

Dès la saison 2014-2015, les qualifications pour le championnat de France doubles en 2D se dérouleront de la manière suivante :

Lors des concours doubles des 2 premières journées de la saison, on établit un classement et on qualifie les 8 premiers de ce classement en l'étendant à un maximum de 16 en cas d'égalité de points entre les équipes.

Soit « x » ce nombre de d'équipes qualifiées.

Le classement continue de s'effectuer jusqu'à la fin de la 4ème journée de doubles afin de déterminer les équipes restant à qualifier par le classement (32-x).

Lors des 2 dernières journées de la saison on applique les dispositions déjà mises en place pour la saison 2013-2014 en qualifiant directement un nombre d'équipes (x') vainqueurs, finalistes ou ½ finalistes selon qu'il s'agisse d'un 32, 64 ou 128 Doubles.

Le reste, soit 32-x' est qualifié par les championnats fédéraux organisés par les CS ou CBR.

Cette méthode permet de se qualifier au CDF Doubles en 2D de 4 manières possibles :

- par le classement après 2 journées (x)
- par le classement établi après 4 journées (32-x)
- par la qualification directe par le biais des concours (x')
- par les qualificatifs organisés par les CS ou CBR (32-x')

Soit $x + (32-x) + x' + (32-x') = 64$

Il est bien entendu que les équipes qualifiées par le classement lors des 2 premières journées ne peuvent pas participer aux journées 3 et 4 ; de même les équipes qualifiées lors de la journée 3 ne peuvent pas participer aux concours de la journée 4.

2) MUTATIONS

En clubs : limitation du nombre de mutés à 3 par équipe et par feuille de match

Période réglementaire des mutations et déclarations d'équipes :

- pour les mutations des 1D et 2D du lendemain des fédéraux quadrettes au 31 juillet

- dépôt des compositions d'équipes déclarées au plus tard le 25 août.

- pour les mutations des 3D et 4D, pas de changement, du lendemain des fédéraux quadrettes au 14 septembre

Rappel : mutations clubs du lendemain des finales nationales des clubs au 14 septembre.

Demande de l'extension « club » (double appartenance) au plus tard le 14 septembre.

3) **CHAMPIONNATS DE FRANCE TRADITIONNELS**

	1D	2D	3D	4D	F1	F2	F3	F4
Simple	32	32	32	32	16	32	32	32
Double	32	64*	32	32	16	24***	32***	32
Triple					16		64	
Quadrettes	16	64**	128	128				
Veterans	40 quadrettes****							

* dont au moins 32 qualifiés par le classement (voir paragraphe 1)

** dont 48 qualifiées par le classement

*** dont 8 qualifiées par le classement

**** seul Championnat avec des poules de 5

4) **CHAMPIONNAT DES CLUBS**

a) Licence club :

L'extension « club » de la licence « traditionnel » permet d'évoluer dans le club de son choix sans restriction, c'est-à-dire que même si l'AS de traditionnel d'appartenance a son propre club sportif, le licencié peut prendre son volet club ailleurs.

L'extension « club » devient payante, tous les participants au championnat des clubs sont redevables de la somme de 20 €

b) Mutations

Limitation à 3 mutés « club » dans la composition de l'équipe sur la feuille de match

c) Délégués

La Fédération désigne les délégués pour les matchs de clubs Elite 1 et 2 et Féminin Elite. Pour toutes les autres catégories le délégué du club officiera.

d) Equipes 2

Les équipes deux d'Elite et de National 1 évolueront au maximum en N2 et disputeront le championnat jusqu'au bout sans pouvoir monter.

e) Structure du championnat

Saison 2014-2015 :

Elite 1 : 8 clubs, matchs AR + finale (3 descentes)

Elite 2 : 6 clubs matchs AR + finale (1 montée, attention 3 descentes)

National 1 : 2 poules de 6 + demi-finale AR + finale (1 montée, 4 descentes)

National 2 : 2 poules de 6 (ou 7) ou 4 poules de 6 + demi-finale + finale (4 montées, 4 descentes)

National 3 : Poules de 6 ou 5 + phases finales (4 montées)

National 4 : poules géographiques + phases finales inchangées

Féminine Elite : 6 clubs, matchs AR + finale, (1 descente)

FN1 : 6 clubs, matchs AR + finale (1 montée, 1 descente)

FN2 : x poules géographiques (1 montée)

Tout club refusant la montée sera rétrogradé en FN2 avec interdiction de jouer les phases finales l'année suivante

Saison 2015-2016 :

Elite 1 : 6 clubs, matchs AR + demi-finale AR + finale (1 descente)

Elite 2 : 6 clubs, matchs AR + demi-finale AR + finale (1 montée, 2 descentes)

National 1 : 2 poules de 6 + demi-finale AR + finale (2 montées, 4 descentes)

National 2 : 4 poules de 6 + quart de finale + demi-finale + finale (4 montées, 4 descentes)

National 3 : Poules de 6 ou 5 + phases finales

National 4 : poules géographiques + phases finales inchangées

Féminines : idem 2014-2015

f) Contenu des rencontres

	E1	E2	N1	N2	N3	N4	FNE	FN1	FN2	-18	-15
1 ^{er} tour	1 prog + 1 relais		1 rapide + 1 relais				1 prog + 1 relais	1 rapide (alvéole 1) + 1 relais		2 combinés + 2 simples	2 combinés + 1 tradipoint + 1 simple
2 ^{ème} tour	2 combinés + 1 point de précision + 2 tirs de précision simples									1 double + 1 point de précision + 1 tir de précision	
3 ^{ème} tour	1 prog + 1 relais									1 prog + 1 tir rapide + 1 relais	
4 ^{ème} tour	1 simple + 2 doubles + 1 triple										

g) Autres Dispositions :

En Elite, les deux tirs progressifs devront être disputés par deux joueurs différents.

L'épreuve de point de précision consiste à pointer 11 boules dans une cible située au centre du terrain avec des placements imposés et avec 0, 1 ou 2 boules obstacles.

Lors du 2ème tour, pour les épreuves de Points et Tirs de précision, chaque club désigne un seul commissaire et non plus 2.

L'Elite 1 devra jouer deux rencontres les samedi 15 et dimanche 16 novembre 2014. Toutefois, si accord des deux clubs, la rencontre pourra se dérouler le mardi 11 novembre (journée de repli).

Le repas de midi des deux arbitres est pris en charge par le club recevant (sans restriction kilométrique et non plus si au moins 40 km d'éloignement).

En National 4, en cas d'épreuve d'appui, la règle des 3 joueurs de Nationale maximum s'applique également.

Les reports de matchs sont recevables uniquement en cas d'indisponibilité de boulodrome ou de sélection de deux joueurs en équipe nationale.

5) FEMININES

a) Super 16

Les équipes « clubs » sont supprimées.

Au terme de la saison, les 4 dernières équipes du classement de F1 descendront, les équipes « clubs » qui ont obtenu leur maintien deviendront des équipes « Traditionnel » F1 et les 4 premières du classement F 2+3 monteront en F1.

Tout refus d'accession se traduira par la délivrance, la saison suivante, d'une licence rouge aux joueuses de l'équipe concernée.

En cas de forfait d'une équipe F1, on repêche la 13ème du classement, en cas de forfait d'une équipe F 2+3, c'est la suivante du classement F 2+3 qui monte.

Les tableaux A et B sont maintenus dans le déroulement du Super 16.

b) La pondération de 0,5 appliquée aux points pris par les féminines dans les compétitions masculines lorsqu'elles ne sont pas en composition homogène est supprimée.

c) Une F1 qui ne figure plus dans une équipe F1 la saison suivante reçoit automatiquement une licence F2.

- d) Pour l'accession en F3, seules les championnes de France et sous championnes en F4 monteront automatiquement en F3 et non plus toutes les participantes aux championnats de France F4.

6) **JEUNES**

- a) Tir du but en traditionnel

Le paragraphe suivant est supprimé : « Au cours d'une mène, chaque équipe ne peut effectuer qu'une annonce du but (aussi bien pour annuler la mène que pour marquer des points) ».

Le RTI s'applique intégralement

- b) Championnat de France Simple

Une « Coupe de France » en complément au Championnat est instituée dès 2014 comme cela existe pour les autres championnats traditionnels jeunes.

- c) Surclassement

Le surclassement est autorisé pour l'ensemble des -18. Pour les -18 1^{ère} année (G et F) il doit être établi par le Médecin Fédéral ou un Médecin du Sport. Toutefois, ils ne pourront évoluer dans les compétitions adultes que si aucune compétition jeune n'est organisée dans leur comité sportif d'appartenance le même jour.

B. DUMOULIN 15 septembre 2014